



## DECISION DU BUREAU Séance du 16 juin 2023

Date de la convocation : 08/06/2023  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 17  
Présents : 12  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le vendredi 16 juin 2023,  
les membres du bureau,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat  
9 rue des Trois Banquets à Toulouse  
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

**Étaient présents :** M. BARBREAU Robert, M. BEZIAT Denis, Mme BONHOMME Martine, M. CAZARRE Max, M. DEBEAURAIN Guillaume, Mme FEVRIER Anne-Marie, Mme GIBERT Janine, M. LASSERRE Marc, M. RASPEAU Raoul, M. RIVAL Patrice, M. SAVIGNY Thierry, M. SUAUD Thierry.

**Étaient absents excusés :** M. ALMERO Jean-Jacques, M. BOUBE Patrick, Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer, M. FUSEAU Philippe, M. SARRALIE Claude.

### Décision n°BU202331 : Convention de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour le projet de réseau de chaleur de Grazac

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Janine GIBERT est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne** expose,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la gestion des biens meubles ou immeubles y compris leur acquisition et leur aliénation et concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public;

**Considérant** que dans le cadre du projet de réalisation sur Grazac d'un réseau de chaleur, ce dernier est éligible au CEE « Coup de Pouce Chauffage des Bâtiments Résidentiels Collectifs et Tertiaires ». Pour le projet de Grazac, seule l'école maternelle est éligible avec sa chaudière propane.

Pour cela, une convention doit être signée entre le représentant du SDEHG dit « Le Client » et l'obligé ici « Eginov », société signataire de la charte « Coup de pouce Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » ;

**Considérant** qu'avec l'accord du Syndicat du Rieutarel en charge de l'école maternelle à Grazac, le SDEHG peut bénéficier des CEE en lien avec le raccordement de l'école, le SDEHG s'engageant à utiliser les CEE pour réduire l'investissement du projet. Pour cela, une convention doit être signée entre le Syndicat du Rieutarel et le SDEHG, désigné comme bénéficiaire pour les CEE en lien avec le raccordement de l'école.

## Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, entre le SDEHG et Eginov actant l'éligibilité du réseau de chaleur de Grazac au CEE « Coup de Pouce Chauffage des Bâtiments Résidentiels Collectifs et Tertiaires », ainsi que tout document y afférent,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, entre le SDEHG et le Syndicat du Rieutarel désignant le SDEHG comme bénéficiaire des CEE « Coup de Pouce Chauffage des Bâtiments Résidentiels Collectifs et Tertiaires » pour l'école maternelle, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,

Le **10 JUIL. 2023**

### Résultat du vote :

Pour	12
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*